

Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de travail DISI

Le Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de travail (CHS-CT) de la DISI Sud-Est était convoqué pour une première réunion, le lundi 2 avril 2012.

L'Administration était représentée par Robert Perrier, AGFiP de la DISI Sud-Est et Président du CHS-CT, ainsi que par les responsables d'ESI et des Pôles Ressources et Pilotage de la DISI. L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), Mr Thiriet, participait également aux débats, ainsi que Mme Minitti, Assistante de Prévention (AP) et Secrétaire Administrative du CHS-CT. A l'ordre du jour figuraient, entre autres thèmes, les textes régissant le fonctionnement de l'instance, mais aussi les premiers axes d'action à envisager.

Robert Perrier a réaffirmé l'importance du plan d'action sur les conditions de vie au travail, et de la nomination d'un Assistant de Prévention à temps plein sur la DISI. Les moyens nécessaires seront mobilisés pour que le CHS puisse fonctionner normalement (visites de sites, groupes de travail).

Le Président rappelle qu'après consultation des syndicats, le Tableau de Bord de Veille Sociale est mis en oeuvre à la DISI, et fera l'objet d'un suivi régulier. Il sera présenté en octobre, pour le premier semestre 2012.

En réponse à notre Organisation, qui s'interrogeait sur les critères d'importance qui rendront obligatoire la consultation du CHS-CT sur un projet d'aménagement, le Président a précisé que tous les projets seraient évoqués, au moins à titre d'information, avant d'être étudiés en Comité Technique (CT); une vision large sera privilégiée, dès lors que le projet présentera un impact sur les conditions de travail : ergonomie, travail posté, risque routier, nouveau projet informatique...

FO DGFIP a rappelé l'importance d'une bonne coordination entre travaux du CHS et du CT, par exemple pour le suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), les conséquences de la fermeture des ateliers Editique de Nice et d'Ajaccio, ou la mise en place des Plateaux Uniques Virtuels (PUV).

Note 2012 sur les orientations ministérielles

La note indique les thèmes de santé et de sécurité à privilégier pour la période 2012-2014: prévention des risques psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques, substances cancérigènes (amiante, entre autre pour l'ESI de Nice; les agents seront relogés au 3ème étage du site Cadéï pendant l'opération de désamiantage).

Les actions de formation nécessaires seront planifiées à l'échelle de la DISI, en tenant compte des spécificités des missions (ex: risque routier pour les personnels d'Assistance...), et en complément des formations DGFIP.

Chaque agent bénéficiera d'un cabinet médical de proximité, dûment équipé, sans recours à des prestataires privés. Le recensement des visites médicales à programmer est en cours.

Visites de sites

Mme Minitti a effectué une tournée des sites ESI/DISI; **elle a pu constater la vétusté de certains établissements (Ajaccio), ou l'exiguïté des secteurs CIS/SAU de Nice ou Montpellier.**

L'AP peut désormais s'appuyer sur un correspondant dans chaque site, pour tenir compte de l'étendue du périmètre DISI, mais aussi de la diversité des risques identifiés dans les ESI (et leur environnement, comme le risque de type Seveso pour Marseille St Loup). Le lien avec le gestionnaire logistique des sites, l'AP partenaire ou les CHS-CT notamment dans le cas d'hébergement en DRFiP/DDFiP, est également important.

DUERP

Un groupe de travail CHS, composé de représentants des personnels et des responsables des ESI, sera chargé d'étudier les DUERP existant dans les sites, pour les différentes unités de travail. Ses travaux seront présentés au prochain CHS, ainsi qu'en CT.

Le GT doit pouvoir amender et harmoniser la qualification des risques entre les sites, et mesurer l'effet des actions de prévention et de formation.

Budget du CHS

Le CHS-CT de la DISI Sud-Est est doté pour 2012 d'un budget de 44.950 € (soit une dotation de 125,21 € pour chacun des 359 agents concernés, dotation globalisée au niveau DISI). Près de la moitié de ce budget sera consacrée aux impératifs de formation soulignés par le DUERP: risque électrique (CID, SIL, personnels de gardiennage,

notamment pour Marseille Prado), risque routier, mais aussi formation de secouriste (sur une programmation pluriannuelle). Le plan d'action sera précisé lors du prochain CHS.

En réponse à la déclaration de FO DGFIP, le Président confirme les réserves budgétaires annoncées, tout en précisant que celle de 20% devrait être débloquée (au moins partiellement) en fin d'exercice.

Registres Hygiène et Sécurité

Les registres existants sont maintenus, y compris ceux gérés en Intranet comme à Nice ou Ajaccio; leur contenu sera centralisé sur la DISI (AP) au moins une fois par trimestre.

La généralisation d'un outil en ligne semble souhaitable, en accord avec les préconisations du Service SI en matière de développements locaux. Il sera nécessaire de préciser son mode d'accès.

Questions diverses

La fin de la réunion a permis d'évoquer les problèmes constatés dans les sites, et répertoriés sur les registres HS. Les demandes des agents pourront remonter à la DISI via les responsables d'ESI ; l'Administration veillera à orienter le problème sur le bon interlocuteur, en fonction du sujet, mais aussi des arbitrages entre budget CHS et Fonctionnement.

Parmi les points évoqués :

- ✓ Les normes en vigueur, concernant la question des fréquences radioélectriques (antennes relais, casques de prise d'appel...) sont respectées
- ✓ Nice
 - Les résultats d'analyse de l'eau à l'ESI de Nice seront communiqués
 - Les travaux de réaménagement de l'espace CID/SAU ont été effectués, et permettent maintenant l'accueil des agents d'Assistance sur le site Delille.
- ✓ Marseille Prado
 - Les travaux d'amélioration du chauffage seront menés d'ici l'hiver prochain ; les textes prévoient seulement de maintenir une « température convenable », la température ergonomique préconisée est d'au moins 21 °...
 - Des devis seront demandés pour la protection solaire de certains bureaux (stores / films).
 - Pas d'étude ergonomique à prévoir pour l'aménagement du secteur AT en PUV, l'expérience du Pôle Toscane de St Loup servira de référence.

- Rappel du Président : le Plan Stratégique Informatique (en cours de discussion) préconise un « rapprochement » des ESI d'une même résidence...
- ✓ Marseille St Loup
 - Suite à l'agression dont a été victime un agent de l'établissement, à l'entrée du parking du site, les projets de travaux visant à sécuriser l'accès sont confirmés; les devis sont attendus. Ces travaux n'interviendront qu'après le réaménagement de la ruelle d'accès au parking.
 - Problèmes signalés à l'Editique : acoustique (la nuisance provoquée par le découpage tarde à trouver une solution...), difficultés liées à un changement de matériel d'impression, câbles électriques défectueux à faire changer ; une maladie professionnelle a été déclarée, avec réaménagement du poste de travail.
 - Défaut d'affichage des consignes de sécurité
- ✓ Montpellier
 - Chantal GENTILINI est le relais de l'Assistante de Prévention pour l'ESI de Montpellier.
 - La demande de lampe individuelle doit être soumise au médecin de prévention, l'éclairage collectif de « qualité » étant adapté à l'activité (sic)...

✎

Au final, sans douter de la bonne volonté des acteurs, on peut craindre que les ambitions affichées se heurtent à la dure réalité des conditions budgétaires.

Souhaitons que les membres du CHS-CT, et parmi eux, les Délégués FO DGFIP puissent jouer pleinement leur rôle, et conduire les décideurs à faire les bons choix. Ils sauront relayer auprès de la DISI les préoccupations des agents, en matière d'hygiène et de sécurité.

Souhaitons enfin que l'Administration entende ce que FO DGFIP ne cesse de répéter depuis longtemps : suppressions d'emplois et restructurations ont des conséquences désastreuses sur la vie des agents : il faut y mettre un terme immédiatement ! !

*La Délégation Force Ouvrière DGFIP / Fédération des Finances DISI Sud-Est
Eric Laffitte (ESI Montpellier), Philippe CARDONA (ESI Marseille Prado), André AMBROSIO (ESI Marseille Prado)*

✎

